

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

⇒ Participation communale aux divers centres aérés, colonies de vacances et autres activités exercice 2023

⇒ Forêt communale

⇒ **Informations diverses**

Intervention d'Angélique NAZIMEK, présidente de la DAL suite au concours de dessins organisé par la DAL. Le concours était ouvert pour les enfants de 2009 à 2018 et par catégorie. Le thème était : une aire de jeux de vos rêves. 10 dessins ont été reçus. La Commune a décidé de choisir un dessin pour le mettre en couverture du bulletin communal.

Convocation adressée le : 5 janvier 2023

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, et MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et M. Laurent VOIRY.

Secrétaire : Julien POTHIER

L'approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 15 décembre 2022 est reporté suite à des remarques manquantes.

N° DCM 01/2023	<u>PARTICIPATION COMMUNALE AUX DIVERS CENTRES AERES, COLONIES DE VACANCES ET AUTRES ACTIVITES EXERCICE 2022</u>
-------------------	--

Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la participation communale annuelle aux divers centres aérés, colonies de vacances. Elle rappelle que la participation est actuellement de 40 €/an/enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de reconduire pour l'année 2023 dans les mêmes conditions que l'année précédente, sa participation communale et de porter la subvention à 45 €/An/Enfant (âgé de 3 à 16 ans) aux différents centres aérés, colonies de vacances, activités socioculturelles, extra-scolaires, ceci durant cinq jours consécutifs minimum et qu'il y a lieu pour les parents de demander cette aide en amont desdites activités. (Il est rappelé que cette prise en charge ne peut pas être accordée dans le cadre des activités scolaires).

Elle précise qu'il y a eu 11 bénéficiaires l'an dernier (12 bénéficiaires en 2021 - 7 bénéficiaires en 2020 et 7 bénéficiaires en 2019 montant de 34€) et que l'aide est versée à l'organisme et non pas au bénéficiaire ; l'aide doit donc être sollicitée en amont.

N° DCM 02/2023	<u>ONF – FORET COMMUNALE VENTE DES GRUMES FACONNEES EXPLOITATION DES AUTRES PRODUIS PAR UNE ENTREPRISE</u>
-------------------	---

Suite à l'exposé de M Dominique AZIER et Anthony LANGEVIN, en charge de la forêt communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

FIXE comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 14 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2023 :

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2024/2025.
- Partage en nature des petits bois, après façonnage entre les affouagistes
- Pour les houppiers des grumes le conseil municipal délibérera en temps voulu

Le Conseil Municipal

- Laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles,
- Décide de répartir l'affouage par habitant inscrit.

DESIGNE l'entreprise THOUVENIN David domicilié à FOMEREY, pour réaliser les travaux d'exploitation et de façonnage.

INFORMATIONS DIVERSES :

a) Forêt

Augmentation du coût horaire du bûcheron à la charge de la commune : 25 → 30 € le stère. Un deuxième devis a été sollicité auprès de Julien SOLTYS, nouvel exploitant forestier.

Suite à une discussion de la commission bois par rapport à l'augmentation du prix du stère, un vote à main levée est pratiqué pour savoir si la commune gardait le prix fixé ou augmentait. A 8 voix pour et 2 contre (Mme Le Maire et Anthony LANGEVIN), les tarifs des affouages 2022-2023 restent inchangés.

En revanche et sur la prochaine campagne 2023-2024, il sera précisé que les tarifs sont révisables.

M. Anthony LANGEVIN a eu une altercation avec un prestataire de service (Julien SOLTIS) concernant un dépôt de bois sur un chemin d'exploitation et la place de retournement rue des Rappes.

Un rappel sera fait dans une prochaine newsletter afin qu'une demande d'autorisation de dépôt de bois soit fait au niveau de la mairie (avec accord à pas) de mettre du bois sur des emplacements prévus à cet effet de la communes pour les exploitants privés.

b) Modification du PLU

Suite à la dernière réunion du PLU et aux travaux restants à venir, le conseil municipal accepte le devis complémentaire du bureau d'études EOLIS de 1 536 € TTC intégrant :

- L'élaboration du dossier de saisine à la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) (réécriture du règlement des zones A et N) : 456 € (TTC)
- Reprise totale du dossier de PLU selon la norme CNIG 2017 (reprise du plan de zonage par rapport aux limites de parcelle) : 1 080 € (TTC)

Pour rappel, le devis initial s'élevait à 3 300 € TTC.

c) Cimetière

Les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas d'obligation d'aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière.

Néanmoins et dans la continuité des investissements réalisés, la mise en place d'un 2^{ème} columbarium en granit des Vosges est envisagée pour un coût sans pose de 5 600 € (TTC), 7 200 € (TTC) avec la pose.

Des emplacements pour la création de caverne seront délimités sur le plan. Des tarifs devront être définis prochainement.

Prévoir le tarif du columbarium au le budget primitif 2023.

d) Dossier employé communal

Philippe THOUVENIN :Avis favorable du comité médical avec placement en statut de longue maladie depuis le 17/10/22 pour une durée de 9 mois. Son contrat s'arrête le 24 avril 2023.

e) Commission affaires sociales :

Rappel, le repas des séniors est organisé le 22 janvier a l'établissement Maison Léonard à Epinal.

f) Illuminations de Noel

Devis supplémentaire de CITEOS de 594 € (TTC) suite au débranchement / rebranchement des motifs
Devis initial de 1 856,40 € (TTC) intégrant 3 prises spéciales pour connecter ces motifs au réseau d'éclairage (mâts non équipés)

Démontage effectué le 11/01/23

Un point doit être à voir au niveau de la rue du Savron car coupure +disjoncteur

Rappel : le coût : 150€/h 2 personnes + location nacelle

g) INSEE

Mme le Maire informe que le recensement va débiter le 19 janvier et s'achèvera le 18 février 2023.

h) Commission Finances

Réunions le mardi 31 janvier à 14h pour préparation du budget 2023. Les résultats prévisionnels du Compte Administratif seront communiqués aux élus de la commission avant cette date.

i) Aire de jeux

Rappel réunion à 20 heures en mairie le vendredi 20 janvier 2023

j) commission travaux « curage des fossés »

Une commission travaux est programmée le 27 janvier à 14h pour identifier les fossés à nettoyer. Les dépenses seront prévues au budget 2023.

k) Salle polyvalente

Remplacement des bouteilles de gaz en cours : Dominique AZIER s'en occupe avec Jean-Louis.

Afin d'éviter les annulations de salle à la dernière minute et conformément au contrat de location, il sera demandé une avance de 50% sur le tarif de location.

l) Vente maison rues des Angles

Reçue en mairie une demande de déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé au 99 rue des Angles.

La commune ne préemptera pas.

m) Vœux :

3 communes : Sanchez, Uxegney (Laurent) et Girancourt (Julien)

n) DAL

Concours de dessins, remise des prix le 4 février 2023 à 11 heures en Mairie. Julien POTHIER demande par rapport à une collation. Angélique NAZIMEK s'en occupe.

o) Exposition photo

Mise en place d'une exposition photo secteur du Fincieux / rue de l'Avière à la mi-février 2023

p) Bulletin Communal

Devis s'élève à 2 634 € pour 32 pages. Les photos pour les articles sont disponibles en mairie.

q) Aménagement cour MAM

La réunion de restitution de l'étude du CAUE est prévue le jeudi 2 février à 14h.

r) Réunion avec les habitants : samedi 4 mars 2023 à 10h

Séance levée à 22h48